



URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Fonctionnaire délégué fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **les administrations communales d'Aubange** dont les bureaux se trouvent rue Haute 22 à 6791 Athus.

Les terrains concernés sont situés Rue de Longwy à 6790 AUBANGE et cadastrés 1^{ère} division, section A n°2481C ;

Le projet est de type : **Implantation de deux habitations légères sur un parking en zone forestière ;**

Et présente les caractéristiques suivantes :

Dérogation au plan de secteur :

- Implantation en zone forestière

Ecarts au GCU :

- Couleur et matériaux de la couverture de la toiture et des façades

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.VIII.7 du code du développement Territorial, conformément à l'article D.IV.41, alinéa 4 du même code.

Le dossier peut être consulté :

Durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Rue Haute 22 à 6791 Athus :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h ;
- Une permanence se tiendra les jeudis de 16h à 20h sur rendez-vous uniquement pris au plus tard 24h à l'avance.

Les plans de « des habitations légères » et les abords sont disponibles sur le site internet communal (www.aubange.be)

L'enquête publique est ouverte le 16 aout 2021 et clôturée le 6 septembre 2021.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivant : Hôtel de Ville, Rue Haute 22 à 6791 Athus ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aubange.be
- remises au guichet du service urbanisme

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **Dossier 122/21**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Monsieur Lambert David ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **6 septembre 2021 à 16h** au service urbanisme.

A Aubange, le 09 aout 2021,
Par ordonnance

Le Directrice Générale f.f.,
TOMAELLO H.



Le Bourgmestre,
KINARD F.